



**DÉCISION DU MAIRE**

n° 2022-37

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**OBJET : SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC LA MENUISERIE « DIDIER LENEVEU » ET SOLLICITATION AUPRÈS DE LA RÉGION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU « BONUS RURALITÉ »**

Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de la Commune de VOUGY,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-02-06 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des opérations dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, et lui permettant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour toute enveloppe prévisionnelle de travaux ou projets inférieure à 200 000 € ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer des fenêtres et une porte-fenêtre dans le logement communal sis au 404, rue des écoles – 74130 VOUGY

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'accepter la proposition faite par la Menuiserie « Didier Leneveu » - 524, avenue de la Libération – 74460 MARNAZ :

- Devis n° DE00000309 du 23/06/2022 d'un montant de 3 317,21 € HT pour le remplacement de fenêtres et porte-fenêtre.

**Article 2 :** de solliciter l'aide de La Région à hauteur de 40%, au titre du « Bonus Ruralité » sur une dépense subventionnable de 3 317,21 € HT, soit une subvention de 1 326,88 €. Reste à la charge de la commune 1 990,33 € HT.

**Article 3 :** la présente décision sera télétransmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Article 4 :** il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à VOUGY, le 28 juin 2022  
Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,

Yves MASSAROTTI